Propriano, le 11 avril 2024

## ARRETE N° 2024- 017

## INTERDISANT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION IMPASSE QUATRINA ET RUE PASQUALE PAOLI A COMPTER DU 11 AVRIL 2024

Le Maire de la Commune de Propriano ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3;

Vu le Code de la Route, article R.37-1;

Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5;

Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;

Vu la demande de l'Entreprise ROCH LEANDRI sis : Tralavettu 20110 PROPRIANO, afin d'effectuer des travaux de requalification des voiries communales sis : Impasse Quatrina et Rue Pasquale Paoli -20110 PROPRIANO.

## **ARRETE**

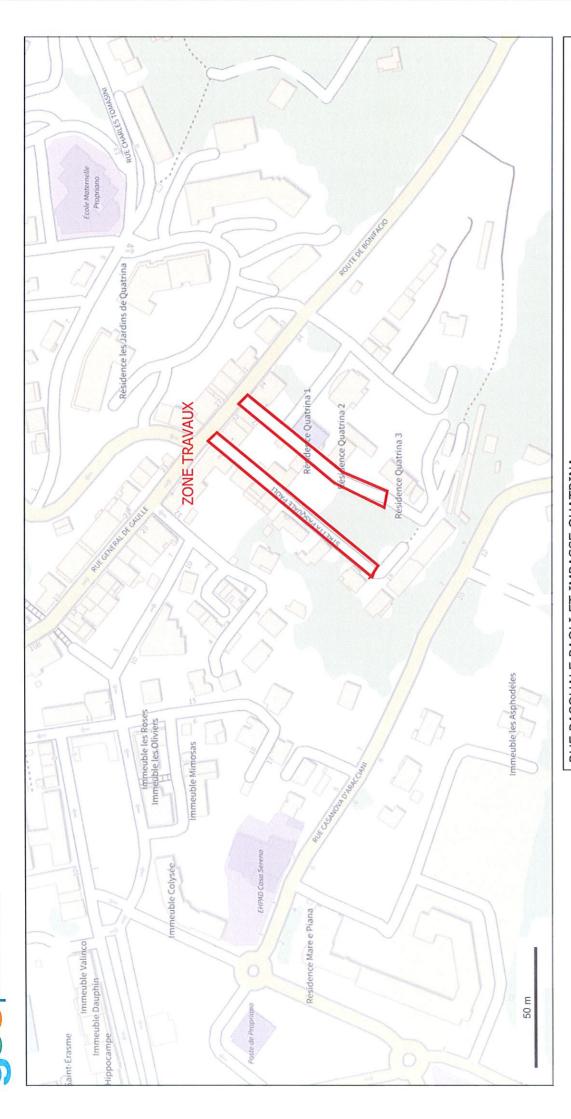
- -Article 1<sup>er</sup>: En raison des dits travaux, le stationnement et la circulation seront interdite Impasse Quatrina et Rue Pasquale Paoli, à compter du 11 avril 2024, jusqu'à la fin des travaux (au plus tard le 30 juin 2024).
- <u>-Article 2</u>: Les différents panneaux de signalisation d'interdiction de stationnement et de réglementation de circulation seront posés par les entreprises en charge des travaux.

La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour les dits travaux.

- <u>-Article 3</u>: Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.
- <u>-Article 4</u> : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Propriano, est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Propriano, le 11 avril 2024 Le conseiller municipal délégué

Jean-Baptiste OLLANDINI



RUE PASQUALE PAOLI ET IMPASSE QUATRINA STATIONNEMENT INTERDIT ET INTERDICTION DE CIRCULER

Longitude:

© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

8° 54′ 21″ E 41° 40′ 26″ N

Latitude:

1/1